

**MENTION DROIT PUBLIC**  
**MASTER 2 DROIT ET GESTION PUBLIQUE LOCALE**  
**ouvert en formation initiale, formation par alternance (conseillée) et formation continue**

**Crédits ECTS : 60**  
**Niveau d'étude : BAC + 5**

**OBJECTIFS**

La deuxième année du Master Droit public parcours Droit et Gestion publique locale permet aux étudiants de renforcer leurs connaissances académiques pluridisciplinaires et d'acquérir des compétences opérationnelles dans les domaines du droit public et du management territorial. L'objectif est de pouvoir appréhender dans un environnement de travail en forte mutation l'ensemble des problématiques générales que rencontrent les collectivités, les intercommunalités, les structures déconcentrées ... ainsi que les organismes privés intervenant dans le champ de l'action publique locale dans leur gestion courante.

Il s'agit de contribuer, sur un poste d'encadrement, à la définition des orientations de la Structure et à l'élaboration, sous la responsabilité de l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Il s'agit également d'apporter des arguments stratégiques d'aide à la décision.

Cette formation vise de surcroît à permettre aux étudiants de se préparer dans les meilleures conditions aux divers concours de la filière administrative (attaché territorial ; attaché d'administration de l'Etat ; IRA ...)

**PUBLIC / CONDITIONS D'ACCES**

1. Le parcours est ouvert aux :
  - titulaires d'un Master 1 Droit, AES, Administration publique, Aménagement et développement territorial, Carrières publiques, Science politique, Gestion ou d'une maîtrise équivalente ;
  - titulaires d'un diplôme français ou étranger jugé d'un niveau équivalent et disposant de connaissances sérieuses en droit public ainsi que, pour les ressortissants étrangers, d'une maîtrise parfaite de la langue française.
2. La validation de l'acquis de l'expérience permet également l'accès à la formation.
3. L'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat et après entretien permettant au Jury de mesurer la motivation de l'étudiant et l'adéquation de la formation à son projet professionnel.

**CONTENU**

Le Master 2 Droit public parcours Droit et Gestion publique locale est organisé sur deux semestres correspondant aux semestres 9 et 10 du master. Chaque semestre a une valeur de 30 au regard du système européen de transfert de crédits (ECTS).

Les semestres comportent des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués.

- semestre 9 : UE 9-1, Cadres et enjeux de l'action publique / UE 9-2, Champs de l'action publique / UE 9-3, Outils, langages et techniques méthodologiques ;

- semestre 10 : UE 10-1, Performance publique / UE 10-2, Secteurs de l'action publique / UE 10-3, Mises en situation / UE 10-4, Mémoire de spécialisation.

L'étudiant choisit soit la voie professionnelle (apprentissage ou stage) soit la voie recherche.

Le processus pédagogique fait très largement appel à des études de cas, du travail sur dossiers, de la gestion de projets.

Il s'appuie sur des enseignants-chercheurs de la Faculté et des intervenants professionnels, experts reconnus dans leur métier.

**DEBOUCHES PROFESSIONNELS**

L'insertion professionnelle du diplômé peut s'effectuer dans le :

- Secteur public : cadre fonctionnaire ou contractuel de services administratifs de collectivités territoriales et autres fonctions publiques assurant les fonctions de juriste / responsable des affaires générales / responsable de gestion budgétaire et financière / responsable des marchés / chef de projet développement territorial / assistant de gestion Ressources Humaines / chef de cabinet d'un élu ...

- Secteur privé : conseiller juridique et financier en entreprise travaillant avec les collectivités territoriales / conseiller en cabinet d'avocat ou d'audit / consultant auprès de structures associatives locales, d'organismes professionnels et syndicaux ... / chargé d'analyses et de développement ...

Codes des fiches ROME les plus proches : K1401 Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics / K1404 Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics / K1802 Développement local / M1205 Direction administrative et financière / K1903 Défense et conseil juridique.

## MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS 2018-2019

Unités d'enseignement	Coef.	Nb heures	Crédits
<b>UE 9-1 CADRES ET ENJEUX DE L'ACTION PUBLIQUE (FONDAMENTAUX)</b>	<b>4</b>	<b>80</b>	<b>12</b>
Droit des collectivités territoriales et intercommunalités	2	25	3
Droit financier local	2	25	3
Management des ressources humaines	1	15	3
Responsabilités des acteurs locaux	1	15	3
<b>UE 9-2 CHAMPS DE L'ACTION PUBLIQUE (ANALYSES SECTORIELLES)</b>	<b>3</b>	<b>60</b>	<b>8</b>
Politique de la ville	1	15	2
Démocratie locale et dispositifs de concertation	1	15	2
Politiques locales de sécurité	1	15	2
Politiques culturelles territoriales	1	15	2
<b>UE 9-3 OUTILS, LANGAGES ET TECHNIQUES METHODOLOGIQUES</b>	<b>3</b>	<b>75</b>	<b>10</b>
Méthodologies de rédaction juridique (techniques d'expression écrite : note de synthèse ; QRC ; dissertation ; veille juridique d'actualité ; méthodologie du mémoire ...)	2	30TD	4
Stratégies et pratiques de la communication territoriale	1	10	2
Systèmes d'information	1	15TD	2
Langue étrangère (anglais)	1	20TD	2
<b>UE 10-1 PERFORMANCE PUBLIQUE (FONDAMENTAUX)</b>	<b>4</b>	<b>60</b>	<b>9</b>
Pilotage de l'action publique territoriale	1	20	3
Achat public	1	20	3
Contrôle et évaluation des politiques publiques	1	20	3
<b>UE 10-2 SECTEURS DE L'ACTION PUBLIQUE (ANALYSES SECTORIELLES)</b>	<b>3</b>	<b>60</b>	<b>8</b>
Partenariats locaux	1	15	2
Stratégie de développement local et interventionnisme économique	1	15	2
Contentieux de l'urbanisme	1	15	2
Action sanitaire et sociale territoriale	1	15	2
<b>UE 10-3 MISES EN SITUATION</b>	<b>2</b>	<b>60</b>	<b>5</b>
Pratiques professionnelles de management (oral de mise en situation ; conduite de réunion ; gestion de projets collectifs ; veille juridique d'actualité ...)	2	30TD	3
Langue étrangère (anglais)	1	20TD	2
Techniques de recherche d'emploi	/	10TD	/
<b>UE 10-4 MEMOIRE DE SPECIALISATION</b>	<b>3</b>		<b>8</b>
*Voie professionnelle : mémoire d'apprentissage ou de stage (stage de trois mois minimum)	2		6
Soutenance en session unique	1		2
*Voie recherche : mémoire de recherche	2		6
Soutenance en session unique	1		2

## MASTER 2 DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET GESTION PUBLIQUE LOCALE

### Article 1 : Objectifs de la formation.

La deuxième année du Master Droit public parcours Droit et Gestion publique locale permet aux étudiants de renforcer leurs connaissances académiques pluridisciplinaires et d'acquérir des compétences opérationnelles dans les domaines du droit public et du management territorial dans un environnement de travail en forte mutation. L'objectif est de pouvoir ensuite appréhender, sur un poste d'encadrement, l'ensemble des problématiques générales que rencontrent les collectivités, les intercommunalités et les organismes privés intervenant dans le champ de l'action publique locale dans leur gestion courante.

### Article 2 : Conditions d'accès.

1. Le parcours est ouvert aux :

- titulaires d'un Master 1 de Droit, AES, Administration publique, Carrières publiques, Aménagement et développement territorial, Sciences politiques, Gestion ou d'une maîtrise équivalente ;
- titulaires d'un diplôme français ou étranger jugé d'un niveau équivalent et disposant de connaissances sérieuses en droit public ainsi que, pour les ressortissants étrangers, d'une maîtrise suffisante de la langue française.

2. La validation de l'acquis de l'expérience permet également l'accès à la formation.

3. L'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat et après entretien permettant au Jury de mesurer la motivation de l'étudiant et l'adéquation de la formation à son projet personnel et professionnel.

### Article 3 : Organisation de la formation.

Le Master 2 Droit public parcours Droit et Gestion publique locale est organisé sur deux semestres correspondant aux semestres 9 et 10 du master.

Chaque semestre a une valeur de 30 au regard du système européen de transfert de crédits (ECTS).

Le semestre 9 comporte trois unités d'enseignement et le semestre 10, quatre.

Les semestres comportent des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués.

- UE 9-1 : Cadres et enjeux de l'action publique
- UE 9-2 : Champs de l'action publique
- UE 9-3 : Outils, langages et techniques méthodologiques
- UE 10-1 : Performance publique
- UE 10-2 : Secteurs de l'action publique
- UE 10-3 : Mises en situation
- UE 10-4 : Mémoire de spécialisation.

L'étudiant choisit soit la voie professionnelle (apprentissage ou stage) soit la voie recherche.

Les étudiants inscrits sont soumis à une obligation d'assiduité concernant l'assistance à l'ensemble des interventions (cours ; ateliers ...) du cursus.

### Article 4 : Conditions de validation des unités et des semestres.

Les éléments constitutifs (EC) où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'EC emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il y a compensation entre les notes, pondérées par leurs coefficients, des éléments constitutifs appartenant à une même unité d'enseignement (UE).

Les UE où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement acquises et capitalisées. L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il y a compensation entre les notes, pondérées par leurs coefficients, des unités d'enseignement d'un même semestre sous réserve au semestre 10, de l'UE 10-4.

Le bénéfice des notes supérieures ou égales à la moyenne demeure acquis pour la seconde session.

Il n'y a aucune compensation entre les semestres.

Il n'y a aucune compensation entre la note de l'unité 10-4 et la note d'une quelconque autre unité.

A l'UE 10-4, l'étudiant doit avoir une note supérieure ou égale à la moyenne à son mémoire et à sa soutenance.

Les mémoires d'apprentissage ou de stage ou de recherche se déroulent en session unique.

### Article 5 : Redoublement.

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Jury

### **Article 6 : Attribution des mentions et délivrance du diplôme.**

1. La mention de réussite est attribuée sur les deux semestres du Master 2 Droit et Gestion publique locale.

- \* Mention « Passable » 10/20 < note < 11.99/20
- \* Mention « Assez Bien » 12/20 ≤ note < 13.99/20
- \* Mention « Bien » 14/20 ≤ note < 15.99/20
- \* Mention « Très Bien » Note ≥ 16/20.

2. Le diplôme de master est délivré à l'issue de quatre semestres, attribuant 120 crédits européens.

### **Article 7 : Modalités de contrôle des connaissances des UE 9-1, 9-2, 9-3, 10-1, 10-2 et 10-3.**

Chacun des EC des UE 9-1 à 10-3 fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu ou d'une épreuve terminale en première session. En seconde session, un examen terminal est organisé, de même pour les étudiants en régime spécial d'études (RSE) aux deux sessions.

L'épreuve finale peut être, au choix des enseignants concernés : un écrit ; un oral.

### **Article 8 : Précisions sur l'UE 10-4, Mémoire de spécialisation.**

Qu'il soit en voie professionnelle (stage ou apprentissage) ou en voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire :

#### **- Pour la voie professionnelle :**

\* L'étudiant effectue un stage d'une durée minimale de trois mois (à compter du mois de avril/mai de l'année universitaire) auprès d'une collectivité territoriale française ou étrangère, d'un organisme autonome rattaché à une collectivité territoriale, d'une institution regroupant des collectivités françaises ou étrangères, d'un organisme de coopération transfrontalière, de tout organisme public, privé, national, européen ou international collaborant avec ces collectivités. Le stage est encadré par un professionnel au sein de l'organisme d'accueil et par un enseignant du Master 2.

Il donne lieu à la rédaction d'un mémoire dont la finalité est la mise en pratique des enseignements reçus à la Faculté et à une soutenance. Deux notes sont attribuées [de soutenance, coefficient 1 / de mémoire, coefficient 2].

\* L'étudiant-apprenti rédige un mémoire, avec soutenance, dans le cadre de son apprentissage.

Le mémoire donne lieu à une soutenance devant un jury composé d'un universitaire et d'un ou de plusieurs professionnels de la structure d'accueil. Deux notes sont attribuées à l'issue de la soutenance [soutenance, coeff. 1 / mémoire, coeff. 2].

#### **- Pour la voie recherche :**

L'étudiant rédige un mémoire, sous la direction d'un des enseignants du parcours qui est soutenu devant un Jury constitué de deux universitaires dont le directeur du mémoire. Deux notes sont attribuées [de soutenance, coeff. 1 / de mémoire, coeff. 2].

Dans tous les cas, le mémoire fait l'objet d'une session unique.

La note de l'UE 10-4 n'est pas compensable avec celles des autres unités.

L'étudiant ne peut pas valider l'UE 10-4 s'il n'a pas obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 **au mémoire et à la soutenance.**

### **Article 9 : Régime spécial.**

1. Les étudiants appartenant aux catégories ci-dessous peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un régime spécial d'études et de contrôle des connaissances dérogeant sur certains points au régime général :

- étudiants salariés ;
- étudiants chargés de famille ;
- étudiants inscrits en double cursus ;
- étudiants en situation de handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale ;
- étudiants sportifs haut et bon niveau ;
- étudiants élus (CA, CFVU, CA du CROUS, vice-présidents étudiants de l'université ou chargés de mission auprès de la présidence, directeurs adjoints des composantes, étudiants ayant des mandats électifs ou locaux).

2. L'étudiant est dispensé de l'assistance aux cours et du contrôle continu. Ce dernier est remplacé par un examen terminal.

### **CONTACT**

**Responsable du parcours Droit et Gestion publique locale : Corinne TOURET, Maître de conférences HDR de Droit public – Membre du Conseil National de Formation des Elus Locaux [corinne.touret@univ-tours.fr](mailto:corinne.touret@univ-tours.fr)**

**Faculté de Droit, Economie et Sciences sociales <http://droit.univ-tours.fr/>**

**Scolarité Master 2 [isabelle.proust@univ-tours.fr](mailto:isabelle.proust@univ-tours.fr)**

**Assistante Relations Apprentissage [lucie.nabarre@univ-tours.fr](mailto:lucie.nabarre@univ-tours.fr) - <http://www.cfa-univ.fr>**

**Association du Master <http://associationclam.fr/> (le M2 DGPL s'inscrit dans l'héritage du Master 2 Administration des Collectivités Locales)**